Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 7 (1899)
Heft: 9

Artikel: L'affaire de Thierrens
Autor: Mottaz, Eug.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-9008

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

7me année. N° 9. Septembre 1899.

REVUE
HISTORIQUE VAUDOISE

L'AFFAIRE DE THIERRENS

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS)

(Suite)

IV

Revenons maintenant à l'aide de camp du général Ménard et suivons-le dans son voyage de Ferney-Voltaire à Thierrens.

Il partit du quartier général en chaise de poste le 25 janvier au matin, escorté de deux hussards français. Il était porteur du message suivant qu'il devait remettre au général de Weiss :

Monsieur le général,

Par arrêté du 8 nivose an VI, le Directoire exécutif de la République française a déclaré aux gouvernements de Berne et de Fribourg que le Pays de Vaud étant sous la protection de la République française, ces deux gouvernements répondront personnellement de la sûreté individuelle et des propriétés des habitants du Pays de Vaud. Cependant, Monsieur le Général, au mépris de cet arrêté et contre les traités, les gouvernements de Berne et de Fribourg lèvent des troupes, forcent les habitants à s'armer et menacent le Pays de Vaud qui a adressé ses réclamations au Directoire exécutif de la République française et demandé sa médiation comme garante des traités à l'effet d'être réintégré dans ses

droits. Je vous somme donc, Monsieur le Général, au nom de la République française et d'après les ordres du Directoire exécutif, de retirer sur-le-champ du Pays de Vaud les troupes de Berne et de Fribourg et de laisser aux habitants du Pays de Vaud le libre exercice de leurs droits, réclamations et recours. Sinon, Monsieur le Général, je me verrai obligé de repousser la force par la force.

Quartier général de Fernex-Voltaire,
6 pluviose an VI (25 janvier),
(S.). Ménard [1].

L'aide de camp Autier arriva à Lausanne peu après midi. Il y fut fort bien accueilli et dîna au Lion d'Or en compagnie de quelques députés de l'Assemblée provisoire et de plusieurs membres de la Commission de surveillance de Lausanne [2]. Quoi qu'il fût assez naturel que l'aide de camp français, envoyé officiel du général Ménard tînt à passer par Lausanne, centre du mouvement révolutionnaire, pour se rendre à Yverdon, quelques personnes non prévenues ne tardèrent pas à trouver quelque chose d'extraordinaire dans ce qu'elles virent et entendirent ce jour-là. On prétendit en effet que la route directe de Lausanne à Yverdon n'était pas sûre [3] et l'on décida en conséquence que le parlementaire français passerait par Moudon, ce qui constituait un détour assez considérable. Les patriotes pouvaient compter sur cette ville, mais si l'on voulut uniquement être prudent, il faut avouer que l'on n'eut pas la main heureuse. L'Assemblée provisoire chargea en outre deux de ses membres d'accompagner l'aide de camp français : c'étaient Perdonnet, de

[1] Amtliche Sammlung, etc., I, 170. *Du début de la Révolution suisse*, p. 63.

[2] *Journal du professeur Pichard*, p. 32-33.

[3] C'est du moins ainsi que les patriotes expliquèrent ensuite pourquoi on avait adopté cet itinéraire qui parut immédiatement un peu louche à quelques personnes et même à des membres de l'Assemblée provisoire.

Vevey [1] et Daniel-Albert de Trey, de Payerne, qui fut plus tard membre du Grand Conseil helvétique [2].

L'escorte du parlementaire fut aussi augmentée de deux dragons vaudois dont les noms ne nous sont malheureusement pas parvenus. Deux autres cavaliers se joignirent à la colonne, soit en qualité de volontaires, soit sur l'invitation d'autorités ou de comités non officiels. L'un d'eux était Charles de Bons, de Lausanne, frère de celui qui fut le premier chef général des forces militaires levées par les autorités provisoires de la République lémanique. L'autre était un jeune homme de Nyon, Louis Autier dont je n'ai malheureusement pas retrouvé la déclaration relative à l'événement de Thierrens [3]. Quel fut le rôle joué par ces deux cavaliers? pourquoi se joignirent-ils à l'escorte? Il est assez difficile de le dire; en tout cas les faits prouvèrent qu'on ne pouvait guère compter sur leur valeur pour défendre les personnes qu'ils accompagneraient.[4]

Le *Journal du professeur Pichard* indique encore un nommé Marcel, de Lausanne, comme ayant accompagné le parlementaire français. Cela est fort possible, mais on ne le trouve pas mentionné ailleurs [5].

[1] Son collègue de Trey le qualifie irrévérencieusement dans ses *Mémoires* de « Vieux homme sans énergie et sans tact ».

[2] Pourquoi cette mission de deux membres de l'Assemblée provisoire? Probablement pour tenir compagnie à l'aide de camp, car il ne devait pas rentrer dans le programme des autorités provisoires de faire appuyer officiellement la sommation du général français.

[3] Cette déclaration fut faite devant le comité de Nyon le 5 février. Elle fut remise au général Ménard avec les autres pièces relatives à cette affaire et se trouve probablement aux archives de France. Une copie fut, semble-t-il, déposée à Moudon avec la procédure; elle s'est sans doute égarée.

[4] « Il me paraissait que ces deux cavaliers étaient *surnuméraires*; je me sers de cette expression pour abréger ». *Mémoires* de de Trey.

[5] *Journal du professeur Pichard*, p. 34. Le « général » de Bons eut un aide de camp de ce nom dès le premier jour où il posséda le commandement des contingents de patriotes.

Les discussions et les préparatifs qui précédèrent le départ de l'aide de camp avaient fait perdre du temps. Lorsque Autier quitta Lausanne, l'heure était déjà tardive et mauvaise pour un voyage de ce genre. La nuit était arrivée en effet et de Trey se livra, s'il faut l'en croire, à diverses réflexions qui n'étaient pas généralement à l'avantage du bon sens et de la franchise des Français et des boute-en-train de la révolution.

« Autier, de Lausanne, allant à Yverdon, ne devait pas prendre la route de Moudon, dit-il dans ses *Mémoires;* je crus voir dans cette *déviation* quelque chose de mystérieux et je le témoignai à quelques-uns de mes collègues du Comité; mais ce n'était pas le cas de montrer de la crainte : je ne lâchai que quelques mots et bien légèrement, à l'oreille [1]. »

L'aide de camp français arriva à Moudon tard dans la soirée. Des ordres avaient été donnés dans la journée pour qu'il y trouvât prêts les chevaux nécessaires pour sa voiture et son escorte. Il n'était donc pas nécessaire de s'arrêter longtemps dans cette ville où tout le monde était du reste sur pied et dans l'animation la plus grande. La traversée que l'on venait de faire des plateaux du Jorat pendant cette nuit d'hiver, obligea cependant tous les voyageurs à entrer dans l'auberge principale pour se restaurer et se chauffer. Les hommes de l'escorte vidèrent quelques bouteilles et versèrent maintes rasades aux hussards français qui se trouvèrent

[1] De Trey écrit encore ailleurs cette réflexion bien typique de la part d'une personne qui avait assisté à l'affaire de Thierrens : « Je dois dire ici que tout m'avait déplu dans la mission fatale de l'aide de camp Autier. Les Français cherchaient *rogne* (c'est un excellent mot du vocable suisse-romand et surtout bien applicable au cas présent) et facilement trouvèrent-ils matière à *rognasser*. »

dans un état voisin de l'ivresse lorsqu'ils dûrent se remettre en route [1].

L'aide de camp demanda que son escorte fût augmentée. Un officier moudonnois chargé de prendre les mesures militaires provisoires, le brigadier Frossard, ce même Denis Frossard qui avait été avec une patrouille jusqu'à Thierrens pendant la nuit précédente, choisit dans ce but deux dragons de Rusillon comme Autier le désirait [2]. Les soldats de ce corps avaient la réputation d'être très grossiers dans leurs paroles et de rechercher volontiers les disputes [3]. Le parlementaire pensait donc, semble-t-il, que la route qu'il devait suivre n'était pas complètement sûre. Pourquoi cette idée lui vint-elle seulement à son passage à Moudon? Les patriotes de l'endroit savaient-ils peut-être ce qui avait été décidé à Thierrens pendant la matinée. Cela est fort possible. Prévoyait-on un incident ou voulait-on le provoquer? On ne sait.

Denis Frossard ordonna donc à deux dragons d'accompagner l'aide de camp.L'un était JeanChenevard, de Corcelles-

[1] « On fait boire les deux hussards, raconte de Trey, on les *saoule.* » « Ils étaient ivres à ne pas pouvoir se tenir sur leurs bêtes », dit-il ailleurs.

[2] Leur chef officiel était à cette époque-là le major Rusillon, d'Yverdon, ami du major Pillichody et comme lui chaud partisan du régime politique bernois. Il fit tout son possible pour procurer des défenseurs à ce régime et on le retrouve dans plusieurs des intrigues politiques de l'époque. On sait qu'il fut compromis dans la conspiration de Georges Cadoudal, condamné à mort, grâcié ensuite des supplications de sa famille et resta emprisonné au château d'If jusqu'à la chute de Napoléon. Il entra ensuite au service des Bourbons et obtint le grade de général. Avant la révolution, il avait déjà été officier dans le régiment d'Ernst au service de France.

[3] « Mes soupçons augmentent, dit de Trey ; je crois voir le projet d'un *chamaillis.* » « Rien ne m'inspirait, dit-il ailleurs, l'indignation et le mépris comme les dragons *dits de Rusillon*, qui croyaient donner des preuves de courage en s'enivrant, en jurant et en *braillant.* »

le-Jorat, et l'autre Béat Briod, de Lucens. En réalité, au moment du danger, ils furent les seuls à garder tout leur sang-froid et à chercher à se rendre utiles. A ces deux hommes vint s'en joindre un troisième lorsque la colonne avait déjà quitté Moudon. C'était un nommé Gabriel Faucherres, officier de chasseurs. On ne sait par l'ordre de qui il se joignit à l'escorte et son rôle, comme celui de Charles de Bons et Louis Autier, fut très énigmatique [1].

L'ordre dans lequel marchaient les différentes personnes de l'escorte fut modifié de temps en temps au gré des *surnuméraires*. Le reste de la colonne était échelonné de la manière suivante. En tête marchaient les deux hussards français. Trente à quarante pas en arrière venaient les deux dragons Briod et Chenevard. Plus en arrière encore se trouvait la voiture contenant l'aide de camp Autier et les deux membres de l'Assemblée provisoire, Perdonnet et de Trey. Cette voiture était escortée par les deux dragons envoyés depuis Lausanne. Restaient les *surnuméraires*, de Bons, Autier, Gabriel Faucherres et peut-être Marcel.

Les gens de la patrouille de Thierrens qui se trouvèrent plus ou moins en contact avec les hussards français, témoignèrent tous que deux cavaliers vaudois appartenant au corps des chasseurs avaient seuls parlé avec eux. Ils précédaient les premiers de quelques pas et le brouillard était si épais sur les hauteurs du Jorat que les « patrouilleurs » virent très imparfaitement les hussards.

Les chasseurs s'annoncèrent à la patrouille de Thierrens comme étant Lausannois. De Bons devait donc être l'un d'eux [2]. L'épithète de Lausannois servant aussi à désigner le

[1] Interrogatoire du dragon Chenevard.

[2] De Trey a soin de le désigner dans ses *Mémoires* comme étant en « habit militaire ». Il n'a pas connu la présence de Faucherres.

parti des patriotes, par opposition à celui des Bernois, on peut admettre que Gabriel Faucherres de Moudon était en tête de la colonne. Cela semble ressortir, au reste, des détails de l'enquête judiciaire. Le dragon Chenevard déclara en effet que Faucherres, après avoir chevauché avec Briod et lui, les avait devancés.

V

Il était environ 9 1/2 heures du soir lorsque l'aide de camp Autier arriva sur les hauteurs du Jorat, à la lisière des grandes forêts près desquelles se trouve le village de Thierrens.

Une demi-heure auparavant, le juge Berzin, chef de la garde, avait envoyé une patrouille surveiller les environs de la localité. Quatre hommes partirent en conséquence, montèrent jusqu'au dessus du village, laissèrent ensuite à leur droite la route de Moudon et se dirigèrent, en marchant lentement sur la neige durcie, du côté du Signal, c'est-à-dire dans la direction de Neyruz. Le chef de cette patrouille était Jean-Pierre Favre, caporal; il était accompagné de Jean Berzin; de Samuel, fils de Jean-Daniel Genier et de Samuel, fils de Balthazard Genier. Ce dernier n'était âgé que de 19 ans.

Un épais brouillard masquait complètement la vue, mais depuis la position un peu élevée et libre du Signal, le moindre bruit pouvait être entendu d'une assez grande distance au milieu de la tranquillité d'une nuit d'hiver. Les quatre hommes de la patrouille voulurent de là, rejoindre la grande route de Moudon à l'endroit qu'on appelle *la Croix* à cause, sans doute, d'une bifurcation de chemins et qui se trouve à environ trois cents mètres du village.

Ils étaient à quelques pas de la route lorsque les premiers cavaliers de l'escorte de l'aide de camp français les

aperçurent et vinrent vivement à eux suivis par les hussards qui restèrent cependant en dehors du groupe.

— Qui va là? demandèrent les chasseurs vaudois.

— Des amis! répondirent les soldats de la patrouille.

— Quels amis?

— Des amis de Thierrens.

— Que faites-vous ici?

— Nous faisons une patrouille.

— Quelle patrouille est cela?

— Elle garde le village.

— Votre village est-il donc en danger et est-il besoin d'une patrouille.

— Des personnes armées sont venues à Thierrens la nuit dernière; on a craint et on a organisé une garde.

A ce moment, les deux chasseurs levèrent tout à coup leurs sabres et se rapprochèrent des hommes de Thierrens de la manière la plus menaçante.

— De quel parti êtes-vous? demandèrent-ils; êtes-vous pour Berne ou pour nous?

— Et vous, qui êtes-vous? répondirent les soldats de la patrouille. Nous n'avons pas l'honneur de vous connaître.

— Nous sommes de Lausanne! leur fut-il répondu.

Là-dessus les deux chasseurs s'approchèrent tout à fait. Les hommes de la patrouille prirent peur[1]. Jean-Pierre Favre, Jean Berzin et le fils de Jean-Daniel Genier se sauvèrent immédiatement à travers champs dans la direction du village. Quant à Samuel, fils de Balthazard Genier, le plus jeune de tous, il rejoignit la route et se mit aussi à courir du côté de Thierrens.

A ce moment, les chasseurs vaudois qui avait uniquement joué le rôle d'agents provocateurs, se tournèrent du côté des soldats francais et leur crièrent très haut :

[1] « Après cela les deux cavaliers ont fait jouer leurs sabres en l'air. » Interrogatoire de Jean-Pierre Favre.

— *Hussards, avancez* [1] *!*

Ces deux hommes obéirent aussitôt et Samuel Genier qui suivait la route fut, dès le premier moment, serré de près par l'un d'eux.

Voici, du reste, comment il raconta lui-même cette scène tragique à ses juges environ trois mois plus tard :

« En courant autant qu'il [2] pouvait, un des cavaliers le suivit environ deux cents pas sans pouvoir l'atteindre, qu'il le rattrapa à peu près vers la première maison du village et leva son sabre pour le frapper, le déposant ayant alors avec son fusil paré le coup et continué à courir ; que quelques pas en avant il fut atteint de nouveau par le même cavalier qui là lui donna un autre coup de sabre dont il porte encore les marques [3], l'une entre la bouche et le menton, du côté gauche et l'autre sur le nez, les plaies étant cicatrisées et qu'il se trouva aussi meurtri au-dessus du bras droit où son habit fut coupé, qu'ensuite il avança encore de quelques pas et que se voyant encore atteint, il tira avec ses dents un gant qu'il avait à sa main droite, se sentit blessé, vit le moment où ce même sabre allait le frapper de nouveau, tourna son fusil en arrière et sans seulement se retourner lui-même, lâcha son coup et courut toujours davantage en avant. »

Quand, dans l'enquête, le Président du Tribunal de Moudon demanda à Genier ce que lui disait le cavalier qui l'avait poursuivi et « s'il ne l'avait pas maltraité de mauvais propos et de menaces », il répondit « qu'il lui disait : *Mâtin ! veux-tu arrêter?* et que lui, déposant, ne répondait rien, ne faisant que fuir.

[1] « *Hussards, avancez, ce sont des brigands !* s'il en faut croire le fils de Jean-Daniel Genier.

[2] Le greffier du Tribunal le fait parler à la troisième personne.

[3] J'ai déjà fait remarquer que ce récit est de trois mois postérieur à l'événement.

Quoi qu'il en soit, le coup de feu du jeune Genier atteignit le hussard français qui tomba à terre en proférant ces paroles :

— *Où diable sommes-nous venus* [1]?

Samuel Genier arriva devant la maison de commune au moment même où la garde se préparait à en sortir après avoir entendu du bruit.

— *Je suis blessé! dit-il, au secours! j'ai lâché mon coup de fusil et j'en ai mis bas un* [2].

Le juge Berzin sortit avec la garde et se dirigea rapidement vers le haut du village. Au même instant, la cloche était mise en branle et beaucoup de citoyens sortaient armés de leurs maisons et suivaient le torrent.

C'est au-dessus de la localité, à côté de la maison du Métral Favre que Berzin et ses hommes rencontrèrent le second hussard français, suivi bientôt par le dragon Chenevard.

On comprend qu'à ce moment, l'épouvante de la plupart de ces citoyens fût à son comble. L'incertitude dans laquelle ils se trouvaient au sujet du nombre de leurs adversaires, de leur but et même de leur qualité, était de nature à leur donner les motifs les plus nombreux et les plus graves de frayeur. Un homme était déjà tombé: les autres voudraient le venger et le village allait probablement être sacrifié à ce désir.

Dans cette situation critique, le juge Berzin donna l'ordre de faire feu, sans avoir pris le temps de réfléchir et de

[1] Verdeil, III, 259, note.

[2] Paroles rapportées textuellement d'après la déposition de Jean-Pierre Brochon, la sentinelle, qui était le mieux placé pour comprendre ce que disait Samuel Genier. Voir aussi l'interrogatoire de Jean-Philippe Genier.

mesurer la vraie étendue du danger [1]. Une douzaine de coups de feu furent tirés ensuite de cet ordre. Le second hussard tomba. Le dragon Chenevard s'avançant pour chercher à ramener le calme, fut atteint d'une balle qui lui entra dans le bras au-dessus du poignet et alla sortir « vis-à-vis du coude ». Dans le même temps, son cheval était atteint de deux coups de feu [2].

L'instant d'après, arriva enfin le dragon Briod. Il connaissait le pays et ses habitants. Il s'adressa à eux en patois et s'écria en arrivant sur le lieu de la catastrophe :

— *Au nom de Dieu, mes enfants, que faites-vous? Cessez; nous ne sommes pas ici pour vous faire du mal. Nous escortons un adjudant français qui se rend à Yverdon auprès du général de Weiss.*

Le commandant Genier reconnut Briot et cria aussitôt à ceux qui l'entouraient :

— *Au nom de Dieu, cessez, il y a une méprise ici.*

La fusillade était terminée. Le dernier coup de feu fut tiré par Jean-Pierre Brochon au moment de l'intervention de Briod qui reçut cependant deux balles à la garde de son sabre [3].

Le nombre des personnes qui assistèrent à la fin de cette scène ne fut pas très considérable. Plusieurs des hommes du village qui étaient d'abord accourus, avaient jugé

[1] Il lui fut demandé dans l'enquête, « pourquoi, après le premier assassinat, il avait donné l'ordre de continuer le feu ». Il répondit « qu'il ne s'en rappelait pas et que s'il avait donné cet ordre, c'était à la suite de l'épouvante où il se trouvait relativement à la position du village où ils se croyaient tous perdus. »

[2] Interrogatoire du dragon Chenevard : « Au moment où l'on venait de coucher sur les carreaux les deux hussards, avançant pour faire calmer, il a reçu un coup de feu », etc.

[3] Interrogatoire de Jean-Pierre Brochon, du dragon Briod et du commandant Genier.

prudent de se retirer à l'écart, pendant que d'autres, obéissant au juge Berzin, continuaient à faire feu. Quelques-uns enfin, étaient rentrés chez eux et ne reparurent que lorsque le calme sembla de nouveau régner dans la localité [1].

En entendant les explications supplémentaires du dragon Briod, le juge Berzin et les autres personnes qui étaient restées auprès de lui comprirent aussitôt qu'il y avait eu un malentendu. Très désolés de tout cela, ils firent offrir à l'aide de camp français toutes leurs excuses et réparation immédiate, en l'invitant à continuer tranquillement son voyage [2]. Briod alla en conséquence à la recherche du représentant du général Ménard pendant que les malheureux soldats de Thierrens se retiraient à la maison de commune où ils transportèrent bientôt les corps des hussards.

(A suivre.) Eug. MOTTAZ.

[1] « Il monta seul jusque vers la courtine du Métral, que dès là il s'est reculé et a sauté le mur qu'il y a près de la maison de ce dernier et s'est allé réfugier tout seul sur le cimetière. » Interrog. de Frs Genier. — « Il est allé jusque sur le mur du Métral où la frayeur l'ayant saisi, il est retourné chez lui rejoindre sa femme et ses enfants. » Interrog. de Jaques Forêtier. — « Il est monté jusque devant la maison du Métral, où il s'est caché, ayant entendu dire qu'il y avait des blessés. » Interrog. de Jean-Balthazard Genier.

[2] « Qu'ensuite le commandant (Berzin) le chargea de se rendre auprès de l'adjudant (Autier) pour l'inviter à continuer sa route et à recevoir une parade d'honneur qu'ils voulaient lui faire. Qu'étant retourné effectivement en arrière... il lui fit la proposition dont il était chargé, ce qu'il ne voulut accepter, s'étant déterminé à rebrousser jusqu'à Moudon. » — Interrog. du dragon Briod.